

Les biodéchets

Atelier 1 : Coopérer entre collectivités et entreprises

- **Témoignage de Rodolphe BONHOMME (Président de l'Association des entreprises du Parc européen d'entreprises de Riom), Augustin GAMOT (CA Riom Limagne et Volcans) et Laura DUREUIL (Syndicat du Bois de l'Aumône) et de**

L'Association du PEER

Date de création : 2005

24 entreprises adhérentes

Rédaction d'une charte Eco-RES'PEER

La CC RLV

67 000 hab. (31 communes)

Un pôle urbain : Riom

Ceinture nord de la métropole clermontoise

21 zones d'activité économique

Le SBA

165 000 hab. (6 communauté de communes; 121 communes)

Syndicat à compétence collecte des déchets ménagers et assimilés

Labélisé TZDZG en 2015, signataire d'un CODEC avec l'ADEME

Dans le cadre de sa démarche ZDZG et de son CODEC, le SBA a souhaité initié des démarches d'Ecologie Industrielle et Territoriale sur son territoire.

Son choix s'est rapidement orienté vers la ZA du PEER, en raison de la présence d'une association existante sur laquelle s'appuyer. Cette ZA se situant sur le territoire de la CC RLV, compétente en matière de développement économique, cette dernière s'est

La mise en place d'un COTECH, réunissant l'ensemble des partenaires, a permis d'identifier les besoins de chacun et la co-construction d'un objectif commun.

Nos 3 témoins soulignent l'importance:

- Du portage par la collectivité, avec un animateur clairement identifié,
- De la présence d'un chef d'entreprise se faisant le relais de l'avancée de la démarche
- De prendre le temps de rencontrer chaque entreprise, d'identifier ses besoins propres et de les impliquer dans la définition d'objectifs communs à tous

La collaboration a permis la rédaction d'une charte Eco-RES'PEER engageant 17 entreprises du parc européen dans une démarche globale de développement durable, d'économie circulaire et de progrès social. Un cahier des charges commun a également été adopté pour l'entretien des espaces verts du PEER.

La démarche EIT est aujourd'hui bien initiée avec des exemples concrets:

- mutualisation des palettes sur un même lieu de stockage avant collecte par un prestataire;
- approvisionnement d'une entreprise voisine en matière 1ère secondaire issue des déchets d'emballages d'une entreprise du PEER (polystyrène expansé)



Sur la base de cette première expérience réussie, la CC RLV souhaite déployer la démarche sur d'autres zones d'activités de son territoire.

• **Echanges et enseignements de l'atelier**

Connaissance du tissu économique

Comment avoir une vision détaillée du tissu économique de son territoire ou zone d'implantation de son entreprise ?

Etablir un portrait de l'entreprise : activités, flux, motivation

- Intégrer un estimatif des flux entrants/sortants de l'entreprises dans le formulaire d'enregistrement au Registre du Commerce et des Sociétés.

Penser l'aménagement des ZA par les collectivités avec une logique permettant la collaboration entre les entreprises (logique DD, EIT).

Mettre en visibilité les solutions existantes / informer:

De nombreuses solutions existent mais les entreprises ne sont pas toujours suffisamment de connaissances ou de temps pour se maintenir informées.

- S'appuyer sur les structures existantes telles que le Réseau Compost Citoyen AuRA, association regroupant des acteurs de la gestion de proximité des biodéchets (associations, collectivités).
- Trouver des interlocuteurs au sein des ZA : idéalement une association d'entreprises qui se fera le relais des solutions à disposition
- Rôle de la collectivité dans la mise en relation entre les acteurs de la GPROX et les entreprises : mise à disposition de lieu de rencontre, diffusion des messages. La collectivité peut également jouer le rôle d'animateur.

Organiser le dialogue entre acteurs publics et privés :

- Par la mise en place d'une gouvernance partagée public/privé
- S'appuyer sur des projets tels que le co-compostage, l'installation d'une unité de méthanisation

Point de vigilance : tenir compte du décalage entre le temps politique et le temps économique. Les décisions politiques peuvent prendre du temps d'où le risque de décalage entre les attentes des entreprises et la mise en place des actions : risque d'essoufflement, de désintéressement.

Les outils à disposition

Il est ressorti des échanges une méconnaissance des outils permettant d'établir l'état de référence tant pour les entreprises que pour les collectivités.

Pour les entreprises

- Un dispositif national : "[TPE-PME Gagnantes sur tous les coûts](#)"

Accompagnement personnalisé pour réaliser rapidement des économies durables, en réduisant vos pertes en énergie, matière, déchets et eau.

- Des initiatives locales :

La CCI 43 propose des visites énergie d'une ½ journée pour aider les entreprises à définir un plan d'actions afin de réduire rapidement et simplement ses consommations d'énergie et rechercher des économies potentielles.

Le VALTOM propose un diagnostic flux entrants/sortants aux entreprises de son territoire (AAP).

Pour les collectivités

Le [référentiel Economie Circulaire](#) porté par l'ADEME aide concrètement chaque collectivité dotée a minima d'une compétence déchets à faire un état des lieux de sa politique au regard de son contexte, définir sa stratégie d'actions et enfin suivre et évaluer sa performance globale en matière d'économie circulaire.

Ce référentiel permet notamment un travail en transversalité entre les services au travers de l'axe définition d'une stratégie globale de l'économie circulaire et inscription dans le territoire.